

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU VANUATU

Autorité de Régulation des Services Publics
Ministère des Finances et de la Gestion Economique

B.P. 9093
Port Vila
VANUATU

Téléphone : (678) 29795 / 23335 / 23521
Télécopie : (678) 27426



GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF VANUATU

Utilities Regulatory Authority
Ministry of Finance and Economic Management

PMB 9093
Port Vila
VANUATU

Tel: (678) 29795 / 23335 / 23521
Fax: (678) 27426

Website: www.ura.gov.vu

Communiqué de presse: le 30 mars 2012

L'URA ouvre une consultation sur son rapport Exigences d'informations réglementaires

L'Autorité de Régulation des Services Publics (URA) ouvre une consultation publique dans le cadre de la publication de son Rapport de réflexion sur les exigences d'informations réglementaires et invite les parties intéressées à soumettre leurs commentaires par écrit avant le 30 avril 2012.

L'Autorité sollicite des commentaires sur les questions soulevées dans ce rapport, en particulier : les principes généraux des informations réglementaires, l'application des règles et la définition des informations réglementaires, et la nature et la forme des informations devant être fournies à l'Autorité dans le cadre des exigences d'informations réglementaires.

Les commentaires doivent être envoyés par courriel à ofernandez@ura.gov.vu ou par la poste à cette adresse : Autorité de Régulation des Services Publics, BP 9093, Port-Vila, VANUATU.

Les parties intéressées peuvent également soumettre leurs commentaires en personne au bureau de l'Autorité situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Caisse nationale de prévoyance de Vanuatu, ou par téléphone au (678) 23335.

Les soumissions reçues par l'Autorité seront publiés sur son site internet. Toute information confidentielle ou commercialement sensible doit être clairement marquée comme telle et être incluse de préférence comme pièce jointe.

Des copies du rapport sont dès maintenant disponibles au bureau de l'Autorité et sur la page d'accueil du site Web de l'URA www.ura.gov.vu.

Si vous avez des questions, veuillez contacter M. Olivier Fernandez par téléphone au (678) 23335.

###

À propos de l’Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu

L'URA a été créée en vertu de la *Loi N°11 de 2007 relative à l’Autorité de Régulation des Services Publics*. Elle est indépendante du Gouvernement et son objectif principal est d'assurer que les services en eau et électricité soient sûrs, fiables et abordables ; ainsi que de protéger les intérêts à long terme des consommateurs du Vanuatu. Dans le secteur de l'électricité, l'URA surveille les concessions exploitées par UNELCO à Mallicolo, Port Vila et Tanna, et par Vanuatu Utilities and Infrastructure Ltd (VUI) à Luganville. En outre, l'URA gère les plaintes des consommateurs et conseille le Gouvernement sur les questions liées à l'électricité et l'eau. Elle renégocie également les tarifs en vertu des règles des Accords de concessions et de la législation pertinente.

Coordonnées

Site Web: www.ura.gov.vu

Téléphone: (678) 23335 Fax: (678) 23087

Adresse: bâtiment de la Caisse nationale de prévoyance de Vanuatu, rez-de-chaussée

Adresse postale: PMB 9093 Port Vila VANUATU